



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

Une séance extraordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu
lundi **le 27 janvier 2025 à 19h00.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Nancy Johnson
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Lorraine L. Lambert
- Madame Mélanie Lacoursière

Madame Maryse Allard, greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

Sujets à l'ordre du jour :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 modifié par le règlement #460-2023 et par le règlement # 468-2024.

AVIS DE MOTION

Monsieur Alexis Charbonneau, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement : Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 modifié par le règlement #460-2023 et par le règlement # 468-2024

Un projet de règlement est aussi déposé.



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
447-2021 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #460-2023 ET PAR LE RÈGLEMENT
#468-2024**

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts veut apporter des modifications à son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE** la Municipalité peut régir sur l'ensemble de son territoire les usages autorisés, par zones, tel que prévu à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE** la pénurie de logements abordables touche notre municipalité;
- ATTENDU QU'IL** y a lieu d'empêcher la conversion de ces logements en résidence de tourisme;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2025;

Article 1 : Modification des grilles de spécifications des zones 4,01, 4,02 et 4,04

- Retirer, dans la catégorie commerce et service, le groupe d'usages autorisés CS4
- Ajouter, dans la catégorie commerce et service, les usages spécifiques autorisés CS4 a), b), c), f), g) et j)



N° de résolution
ou annotation

Rés.23-01-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Greffière-trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

